

24 décembre 2015

QUESTIONS ET RÉPONSES  
POUR LE  
CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE SASKATOON  
CONTRAT N° 33 – REMPLACEMENT DES CONDUITES DE CHAUFFAGE  
CONTRAT #465-1-28-c33

Q1 – Faut-il que le tuyau abandonné soit retiré?

R1 – Oui, enlevez le tuyau.

Q2 – Qui est responsable du remplacement du glycol?

R2 – L'entrepreneur

Q3 - Qui est responsable des deux vannes principales si elles ne se ferment pas complètement?

R3 – L'entrepreneur est responsable.

Q4 – Qui est responsable de déplacer le matériel ou l'équipement dans les laboratoires pour accéder aux tuyaux en place?

R4 – AAC

Q5 – Il y a plus de tuyauterie que ce qui est indiqué dans la demande de prix, il y a environ 61 mètres de tuyau d'alimentation et de retour dans le couloir, les conduites dans les laboratoires sont considérablement plus longues. Peut-on confirmer que la tuyauterie en fin de réseau dans les laboratoires est incluse dans cette demande de prix?

R5 – Les travaux incluront le remplacement de toute la tuyauterie dans le couloir et le laboratoire, comme il a été précisé lors de la visite des lieux. Il incombe au soumissionnaire de confirmer la quantité de tuyauterie à remplacer.

Q6 – L'isolation fait-elle partie de la soumission, et le cas échéant, quelle est la spécification?

R6 – Oui, l'isolation doit être identique à l'isolation existante.

Q7 – L'équilibrage d'eau est-il requis?

R7 – Oui

Colby Collinge  
Gestionnaire p.i. du matériel, AAC  
Regina (Saskatchewan)